



# VOTRE SIÈGE VOUS ATTEND

## AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale extraordinaire  
Assemblée générale annuelle

Promutuel Vaudreuil-Soulanges, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée « la Société », convoque ses membres-assurés à une assemblée générale extraordinaire, suivie de son assemblée générale annuelle. Ces assemblées se tiendront le :

**mercredi 28 mars 2018**

**Accueil à 18 h 30**

**Assemblée à 19 h**

**Château Vaudreuil**

**21700, route Transcanadienne, Vaudreuil-Dorion**

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée générale extraordinaire aura pour objet de soumettre aux membres pour adoption le Règlement 2018-1 – modifiant le Règlement 1 (2014) – Règlement de régie interne afin de réduire le nombre d'administrateurs de 9 à 7 et de confirmer le mode de rotation des administrateurs.

Les membres peuvent obtenir une copie du règlement proposé en s'adressant à la Société pendant les heures d'ouverture.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

#### SIÈGES EN ÉLECTION

Siège n° 3 : mandat de 3 ans – Vacant

Siège n° 5 : mandat de 3 ans – Clément Arseneault

Siège n° 8 : mandat de 3 ans – Louis St-Aubin

Sous réserve de l'adoption du Règlement 2018-1 lors de l'assemblée générale extraordinaire, les candidatures reçues pour le siège n° 3 seront réputées avoir été faites pour le siège n° 5, lesquelles seront réputées avoir été faites pour le siège n° 4 et les candidatures reçues pour le siège n° 8 seront réputées avoir été faites pour le siège n° 7.

Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre au siège de la Société, au plus tard le dixième (10<sup>e</sup>) jour avant l'assemblée, soit le 19 mars 2018 à 16 h, en la forme prescrite, le bulletin de mise en candidature et les déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Les documents doivent être adressés au secrétaire du conseil d'administration. Ils sont disponibles au siège, situé au 465, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion.

En conformité avec le règlement de régie interne, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en déposant auprès du secrétaire de la Société, au moins dix (10) jours avant l'assemblée, un formulaire de procuration dûment rempli, disponible au siège de la Société. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Les copies électroniques seront acceptées à condition que les documents originaux soient présentés à l'ouverture de l'assemblée. Un procureur ou un représentant ne peut représenter plus d'un membre.

**En cas d'annulation, l'assemblée sera remise au 29 mars 2018, à la même heure et au même endroit.**

Un buffet froid sera servi. Il y aura un tirage de prix de présence.

Isabelle Salvas  
Secrétaire du conseil d'administration  
Diffusé le 21 février 2018

**PROMUTUEL**  
ASSURANCE

VAUDREUIL-SOULANGES